

Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
B - 1035 BRUXELLES

V/Réf. : CL/2322-003/12/2010-211PU
N/Réf. : GM/FRT-3.1/s.509
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : FOREST. Avenue Reine Marie-Henriette. Parc de Forest. Restauration et remise en valeur.
Avis de principe de la CRMS.
(Gestionnaire du dossier : Mme C. Leclercq – D.M.S.)

Suite au comité d'accompagnement du 25 août 2011 et en réponse à votre demande du 17/10/2011, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis de principe émis par notre Assemblée, en sa séance du 19/10/11 concernant l'objet susmentionné.

Les nouveaux documents transmis portent sur certains aspects et questions précis dans le cadre de l'élaboration du projet de restauration du parc de Forest. La CRMS se réjouit de l'évolution du dossier et de la poursuite des études (notamment concernant le patrimoine arboré). Elle demande toutefois d'approfondir la réflexion sur certains points, notamment pour ce qui concerne la question du revêtement des chemins. La réflexion sur l'aménagement de l'octogone et la revalorisation de certains éléments construits (auvents) devraient également être poursuivies.

Elle formule les remarques et observations suivantes sur les nouveaux documents.

Circulations et déplacements

- Aménagement d'une boucle de promenade pour PMR.

Un relevé des pentes des chemins du parc a été effectué et a permis de déterminer une boucle de promenade pour PMR présentant des pentes inférieures à 5% (avec une tolérance jusqu'à maximum 7%). Cette boucle est accessible par les entrées de l'avenue des Villas et du square Lainé. En outre, elle dessert les principaux points d'intérêt du parc (l'octogone, le chalet, la plaine de jeux, la butte et la maison des jardiniers).

La largeur des chemins formant ce circuit n'est cependant pas uniforme : certains chemins présentent une largeur de 4 m, tandis que d'autres se limitent à une largeur de 2,5m. Le relevé des largeurs des chemins n'a toutefois pas été joint au dossier. Lors du dernier comité d'accompagnement, il a été proposé d'élargir certains chemins, comme celui qui est situé à l'arrière de la maison des jardiniers (présentant une pente de 2%). Ce chemin, particulièrement plane (2%), pourrait être élargi à 4 mètres. **Si la Commission ne s'oppose pas au principe d'élargir certains tronçons bien définis, par exemple celui qui longe la maison des jardiniers, elle s'interroge toutefois sur l'ampleur de cette intervention ainsi que sur la nécessité de**

réaliser systématiquement un largeur de 4 mètres pour les circulations PMR. Elle demande des précisions sur cet aspect.

- Aménagement des entrées

Dans ses avis précédents, la CRMS avait plaidé pour une meilleure séparation des circulations « publiques » (trottoirs périphériques) et celles situées à l'intérieur du parc. Si ce principe été retenu, les propositions jointes au présent dossier pour la place de Rochefort et le square de Lainé (pp. 21 et 23) montrent que le revêtement des chemins périphériques pénétrerait quand même à l'intérieur du parc ce qui segmenterait le chemin du parc. ***Ce point devrait être corrigé pour assurer une meilleure séparation et lecture des deux circuits (intérieur et extérieur).*** La Commission s'interroge également sur l'apparition d'une nouvelle petite zone minéralisée entre les deux passages piétons de l'entrée du square de Lainé (p.23).

Matériaux

Pour ce qui concerne les trottoirs périphériques du parc, le relevé des revêtements des trottoirs opposés au parc a été réalisé. Il en ressort que ces revêtements sont variés avec une prédominance de dalles béton 30X30 et de pavés platine de grès.

Le choix du revêtement pour les trottoirs périphériques doit tenir compte de l'exigence d'un démontage / remontage facile pour avoir accès aux impétrants présents dans le sol. En concordance avec les revêtements dominants des trottoirs opposés, les pavés platine ou les dalles de ciment 30x30 sont donc les matériaux à retenir logiquement. ***Il apparaît à la CRMS que, dans ce cas, les pavés platine présentent une plus grande qualité et sont plus à la hauteur d'un site classé. Le choix final du revêtement des trottoirs périphériques dépendrait toutefois aussi du choix du matériau pour les chemins intérieurs.***

Ce dernier point (revêtement des chemins intérieurs) mérite toutefois encore une réflexion plus approfondie. Dans le dossier, le bureau d'étude présente à nouveau les quatre types de revêtements qui avaient déjà été mis en avant lors des réunions précédentes et qui pourraient être mis en œuvre sur l'ensemble des cheminements du parc, en remplacement du revêtement actuel (dolomie). Il s'agit du béton teinté lavé, de l'asphalte, de l'asphalte teinté brun clair et du végécol. Dans ses avis précédents, la CRMS avait préconisé de privilégier des matériaux naturels et traditionnels, en particulier la dolomie et la dolomie stabilisée pour les chemins présentant une pente plus importante. Toutefois, les problèmes d'entretien et de mise en œuvre de ce matériau semblent très difficiles à gérer. Dès lors, dans l'état actuel du dossier une préférence semble se marquer pour l'asphalte colorée. ***Sans vouloir exclure ce matériau au stade actuel du dossier, la CRMS estime qu'il serait dommage d'écarter d'ores et déjà définitivement la possibilité de mettre en œuvre la dolomie stabilisée*** (en combinaison avec des filets d'eau constitués de trois rangées de pavés), sans avoir exploré de manière plus exhaustive cette piste. En effet, il apparaît que ce matériau est privilégié en Région flamande, notamment par l'*Agentschap Natuur en Bos*, dans les parcs historiques et sites naturels et qu'il existe là donc une assez longue expérience de sa mise en œuvre et de son entretien. Dès lors, la Commission propose d'organiser une réunion avec les représentants de la CRMS et la DMS, de la Commune, du maître de l'ouvrage et du bureau ainsi qu'avec les représentants de *Natuur en Bos* afin de leur demander conseil sur la possibilité de mettre en œuvre de la dolomie stabilisée dans le cas du parc de Forest.

Etude du patrimoine arboré

L'étude du patrimoine arboré a été approfondie et une cartographie plus fine établie, synthétisant les différentes époques de plantations (et renseignant mieux l'époque « Delvaux »). La Commission se réjouit de ces démarches qui apportent des informations très intéressantes et permettent de mieux appréhender le patrimoine arboré du parc. Elle en félicite les auteurs de projet.

La carte des abattages sanitaires et paysagers superposée aux arbres des différentes époques montrent, par ailleurs, que la plupart des arbres abattus pour la restauration des vues datent de l'époque moderne.

Une cartographie des massifs arbustifs hauts et bas a également été réalisée, indiquant, entre autres, les massifs apparaissant sur le plan de Delvaux. Si les interventions sur les massifs pour restituer les perspectives historiques et percées visuelles sont pertinentes, la Commission constate toutefois que l'étude sur ce point devrait être poursuivie et affinée : ***certains des massifs dessinés par Delvaux pourraient être restitués / remise en valeur afin de renforcer la dynamique de la promenade à certains endroits (par ex. à hauteur de certains croisements qui étaient animés par ce type de plantations).***

Aménagement de l'octogone

Les propositions pour l'aménagement de l'octogone en espace polyvalent ont peu évolué par rapport au dossier précédent. La Commission rappelle donc ses observations quant à l'entretien du revêtement proposé (*opus incertum*) et à l'intérêt de préserver le caractère polyvalent du lieu en évitant le placement de dispositifs qui pourraient conduire à un encombrement et à un morcellement de cet espace.

Enfin, quelques points ont été soulevés lors de la dernière réunion du comité d'accompagnement qui ne figurent pas explicitement dans le dossier. Il s'agit de :

- la restauration du mail de tilleuls enserrant le pavillon :

Sur d'anciennes cartes postales, un mail de tilleul apparaît au futur emplacement du pavillon. Certains de ces tilleuls ont été abattus pour son édification, d'autres sont morts, créant actuellement un manque de lisibilité de cette structure. Trois propositions ont été faites : abattre les tilleuls restants et replanter de jeunes exemplaires afin de recréer le mail ; replanter uniquement les tilleuls manquants ou tout simplement ne rien faire.

La CRMS souscrit à la suggestion de la DMS d'opter pour l'abattage et la replantation du mail, d'une part pour des raisons d'uniformité, et d'autre part en raison de la probabilité que certains exemplaires restants souffriront du chantier de restauration du pavillon.

- la démolition d'un auvent en béton:

La DMS signale que l'on souhaiterait procéder à la démolition de l'auvent existant à l'arrière du pavillon. La CRMS s'interroge sur cette proposition qui va à l'encontre de l'intention qui avait initialement été exprimée de restaurer ce type d'éléments. ***Il existe, en effet, plusieurs de ces auvents dans le parc qui peuvent jouer un rôle dans son animation lorsqu'ils seront restaurés. Dans l'état actuel du dossier, la Commission ne peut donc pas souscrire à cette proposition.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente